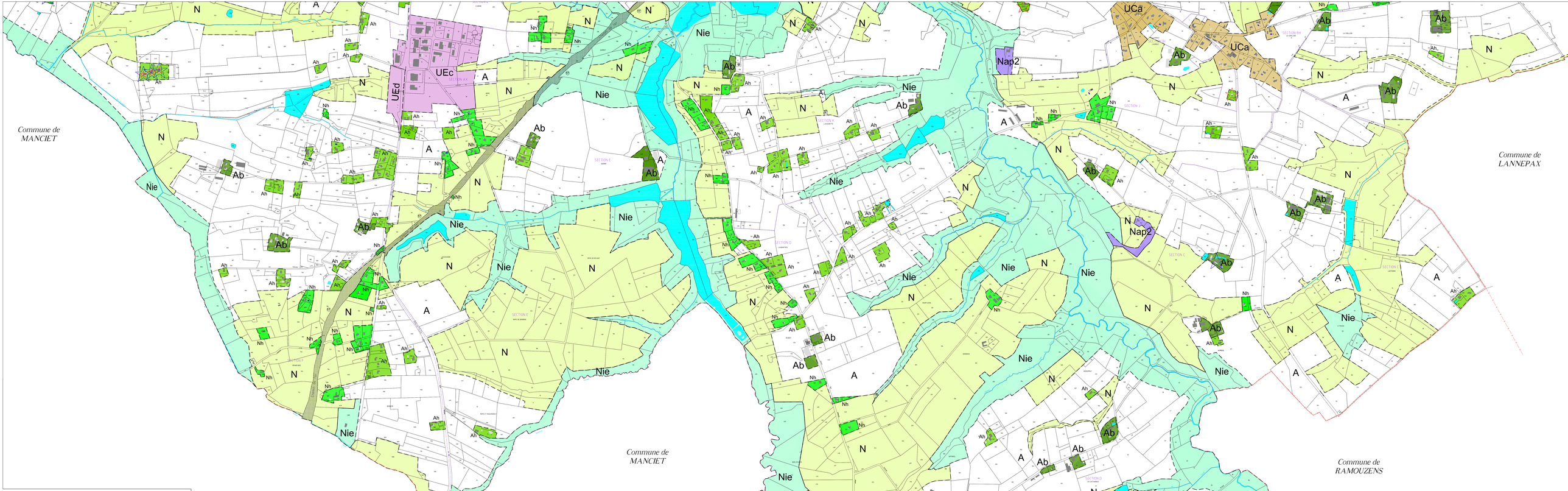

Département du GERS

Commune de EAUZE

Plan Local d'Urbanisme

5a-DOCUMENT GRAPHIQUE DE ZONAGE

Version Approuvée

arrêté le : 08/06/2016
enquête publique
du 24/09/2016 au 27/10/2016
approuvé le : 15/12/2016

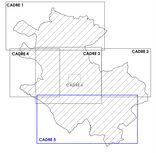

Echelle : 1/5000...

S.A.R.L. XMGE
Le Le Bastide - 32120 Razengues
Tél : 05 62 68 08 08 - Fax : 05 62 68 08 09
E-mail : m.grade@xmge.com
XMGE Bureau d'études

LEGENDE du Zonage P.L.U.

UA	secteur de Zone Urbaine pour la ville historique et ses faubourgs anciens
UB	secteur de Zone Urbaine de la couronne de la ville historique
UCa	secteur de Zone Urbaine des hameaux
UCp	secteur de Zone Urbaine des hameaux avec: une sensibilité paysagère particulière
UCb	secteur de Zone Urbaine d'habitation à caractère résidentiel ou hôtelier
UEa	secteur de Zone Urbaine d'activités vitricoles
UEap	secteur de Zone Urbaine d'activités, même industielle, avec une sensibilité paysagère particulière
UEp	secteur de Zone Urbaine d'activités avec une sensibilité paysagère particulière
UEc	secteur de Zone Urbaine d'activités de la zone de "Lauron"
UEd	secteur de Zone Urbaine pour l'aire de stationnement liée à l'itinéraire grand gabarit
UEe	secteur de Zone Urbaine pour un dépôt de ferrailles
UL	secteur de Zone Urbaine pour les sports et loisirs
ULs	secteur de Zone Urbaine pour les sports et loisirs soumise au risque inondation
1AU	Zone à Urbaniser ouverte sans condition d'une opération unique d'aménagement
1AUe	Zone à Urbaniser ouverte à vocation économique sans condition d'une opération unique d'aménagement
2AU	Zone à Urbaniser fermée
A	Zone Agricole
Ap	secteur de Zone Agricole avec une sensibilité paysagère particulière
Aa	secteur de Zone Agricole de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'activités non agricole
Ab	secteur de Zone Agricole de taille et de capacité d'accueil limité des sièges d'exploitations de production agricoles
Abp	secteur de Zone Agricole de taille et de capacité d'accueil limité des sièges d'exploitations de production agricoles avec une sensibilité paysagère particulière
Ah	secteur de Zone Agricole qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel
Ahp	secteur de Zone Agricole qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel avec une sensibilité paysagère particulière
N	Zone Naturelle
Np	secteur de Zone Naturelle avec une sensibilité paysagère particulière
Nh	secteur de Zone Naturelle qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel
Nhp	secteur de Zone Naturelle qui limite l'implantation de l'habitat résidentiel avec une sensibilité paysagère particulière
Nap	secteur de Zone Naturelle de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'activités non agricole ou forestière avec une sensibilité paysagère particulière
NL	secteur de Zone Naturelle du parcours de golf
NLp	secteur de Zone Naturelle destiné aux aires de jeu et de sports avec une sensibilité paysagère particulière
Nie	secteur de Zone Naturelle inondable etou de protection renforcée en raison du contexte environnemental

LEGENDE des Outils Complémentaires

- Marges de recul (articles 7)
- En milieu Urbain, jardins ou terrains cultivés présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme ou Urbanisme en rénova mcomunicables

LEGENDE des constructions à préserver ou à changer de destination

- Constructions présentant un intérêt patrimonial au titre des articles L.151-19 du code de l'urbanisme ou s'appliquant les modalités détaillées à l'article 11 du règlement écrit
- Hors Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL), constructions identifiées au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme autorisant le changement de destination

LEGENDE des Outils de Maîtrise Foncière

- Emplacement Réservé

LEGENDE Divers

- éléments et eau naturels divers tissus du cadastre à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit
- piscines

LEGENDE des éléments de Protection de la Trame Verte et Bleue :
se référer au 5b-SUR-ZONAGE Trame Verte et Bleue

- Espaces Boisés Classés soumis aux dispositions des articles L.113-1 et -2 du code de l'urbanisme
- Boisement linéaire considéré comme Espaces Boisés Classés et soumis aux dispositions des articles L.113-1 et -2 du code de l'urbanisme
- Éléments Naturels présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme, à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit
- Boisement linéaire présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme, à préserver ou compenser selon les modalités détaillées à l'article 13 du règlement écrit

Tableau des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Contenance cadastrale approximative
1	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 34a 00ca
2	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 25a 00ca
3	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 16a 00ca
4	Avenue de Saubolme - amélioration visibilité du carrefour	Commune	1a 80ca
5	Chemin de Sourcède	Commune	7a 45ca
6	Liaison Impasse des Orangers - Impasse de Compostelle	Commune	9a 10ca
7	Liaison Rue des Capucins - Chemin du Lauron	Commune	10a 75ca
8	Liaison piétonne Av. de Pardiac - Chemin du lotissement Dupuy	Commune	3a 90ca
9	Aménagement du "Pont de Mauvin"	Commune	12a 30ca
10	Création d'un Bassin de régulation des Eaux Pluviales	Commune	13a 80ca
11	Acquisition chemin creux Chemin de Cadeuchet - Av. de Gascogne - Chemin de Cadeuchet	Commune	4a 00ca
12	Liaison Av. de Gascogne - Chemin de Cadeuchet	Commune	7a 60ca
13	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 30a 00ca
14	Prolongement Chemin du Vieil galant	Commune	1a 00ca
15	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 35a 00ca
16	Amorce de voie de contournement Sud	Commune	1ha 36a 20ca
17	Liaison Randonnée Eauze-Mancet (anciennes voies ferrées, parcelles N°155, A0172, A0454, A1116, A1183, E259, E531, F1243)	Département du Gers	16ha 38a 21ca
18	Liaison Randonnée Eauze-Pardiac (anciennes voie ferrée, parcelles N°A0172, A0454, A1116, A1183, A0377, A0600, E0153, E0154, E0454, A0600)	Département du Gers	12ha 39a 51ca

N